

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 117 (2019)
Heft: 12

Artikel: Etre sage-femme en Suisse il y a 125 ans
Autor: Bettoli Musy, Lorenza
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-949033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etre sage-femme en Suisse il y a 125 ans

En 1894 était fondée l'Association Suisse des Sages-femmes. Pourquoi le besoin de s'organiser? Comment était perçue la profession? Dans quel contexte vivaient nos consœurs il y a 125 ans? Pour clore cette année jubilé pour la Fédération, Lorenza Bettoli Musy, sage-femme et historienne, propose un retour sur ce passé permettant de mesurer le parcours accompli et l'évolution d'un métier qui n'a pas toujours dit son nom.

TEXTE :
LORENZA BETTOLI MUSY

L'historienne de la naissance Yvonne Knibiehler parle de l'histoire comme d'une «quête d'identité» qui «doit nous aider à mieux maîtriser les problèmes que nous rencontrons.» (Knibiehler & Fouquet, 1983) Et de préciser: «nous sommes des êtres de mémoire et de parole. (...) Sans mémoire, nous ne savons plus qui nous sommes, nous perdons notre identité et la maîtrise de nos actes. C'est vrai au plan collectif comme au plan individuel.» (Knibiehler, 2002, p. 15)

Vivre une grossesse, accoucher, accueillir le nouveau-né au sein d'une communauté, voilà autant d'événements qui ont marqué l'histoire de l'humanité depuis son origine, sous des formes diverses, à travers les siècles. Ce sont depuis toujours des moments charnières dans la vie d'une femme, d'un couple, d'une famille. Un acte intime et unique qui s'inscrit dans une communauté et dans une famille.

Appellations variées

Depuis toujours, la parturiente a bénéficié de l'aide d'une personne de sexe féminin, dont les appellations ont varié tout au long des siècles: «femme qui aide», femme sage, matrone, sage-femme. Il en va ainsi jusqu'au XVII^e siècle, moment où l'homme rentre dans le monde féminin par le truchement de l'instrument, le forceps, et par la figure professionnelle du chirurgien barbier, appelé au chevet de la femme qui accouche.

Les conditions d'accouchement en 1894

La sage-femme est un personnage important dans la communauté villageoise, au même titre que le curé et l'instituteur, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La naissance et la mort se déroulent dans la maison ancestrale. La sage-femme est appelée au chevet des femmes dès le début du travail et suit la parturiente jusqu'au post-partum. Le médecin n'est sollicité qu'en cas de complications. L'entourage participe par une aide morale et matérielle. La sage-femme effectue par ailleurs des travaux complémentaires, comme celui de laver et de vêtir les morts du village. La rémunération de son travail est souvent en nature. Il s'agit d'un paiement symbolique en guise d'acte d'entraide féminin, que d'un véritable salaire. Ce qui ne lui donne pas une réelle indépendance économique.

Les accouchements sont souvent longs et difficiles. Les femmes, plus particulièrement les paysannes, avaient des bassins déformés par de lourdes charges qu'elles devaient transporter. Le rachitisme n'était pas rare. Avertie par un membre de la famille, la sage-femme se rendait au domicile de la parturiente le plus souvent à pied et par tous les temps. Elle s'y trouvait fréquemment confrontée à l'indigence: l'eau, le bois pour la faire bouillir et pour réchauffer la chambre de l'accouchée, le linge propre, la présence d'une layette et un bon éclairage, tout y faisait défaut.

Les sages-femmes vaudoises sont organisées depuis 1898 et ont un *Bulletin mensuel*
Le conteur vaudois (3 novembre 1900)

Pendant la fête des sages-femmes.

Mesdames les sages-femmes du canton de Vaud se sont groupées, voici deux ans, en une association qui compte aujourd'hui un nombre très respectable de membres. Elles rêvent de fonder une société de la Suisse romande, en attendant le jour où les sages-femmes des vingt-deux cantons ne formeront qu'un seul syndicat. Comme on le voit, ces dames s'émancipent. Elles ont un *Bulletin mensuel*. Un certain nombre enfourchent crânement la bicyclette. Il y a huit jours, elles ont eu leur réunion annuelle à Lausanne et, répondant à une invitation de la Société Nestlé, elles se sont rendues à Vevey, y ont banqueté et toasté, tout comme des membres de la Confrérie des vignerons ou de la Société des carabiniers. Dans leurs verres perlait, non le lait condensé ni l'eau des Avants, mais du vin de Corseaux de derrière les fagots.

Une des sociétaires a bien voulu nous dire qu'en créant leur association les sages-femmes n'avaient nullement été guidées par le désir d'afficher leur importance. Nous l'en croyons aisément. Est-ce que les praticiennes — dévouées autant qu'indispensables, hâtons-nous de le reconnaître — auxquelles nous devons la vie pour une bonne part ont besoin de clamer par-dessus les toits leur toute-puissance ?

C'est un pur sentiment de confraternité qui les a poussées à fonder leur société et leur journal. Elles ont pensé que de la sorte les liens de camaraderie et d'amitié qu'elles nouent à leurs cours de neuf mois — durée symbolique ! — se relâcheront moins facilement. Leurs réunions annuelles leur fournissent, en effet, l'occasion de se récréer en commun, de se remémorer réciproquement la brève période de leurs études et leurs débuts dans la carrière. Réjouissons-nous-en avec elles : leur tâche est assez ardue pour qu'elles aient droit, plus que d'autres, au repos et au délassement.

Le diable est que leurs agapes jettent l'émoi dans les familles qui attendent d'une heure à l'autre la venue d'un rejeton, comme on le verra par la véridique histoire de notre ami Eugène.

Eugène a 24 ans. Il a épousé, il y a juste un an, une gentille petite femme. Dans leur joli cottage à l'orient de Lausanne, ils s'adorent comme au lendemain de leur union. C'est une lune de miel qui ne finit pas. Il ne manquait à leur félicité que de devenir papa et maman, lorsque, jeudi après-midi, l'événement qu'ils souhaitaient ardemment s'annonça comme tout proche.

Ni lui ni elle ne connaissait de sage-femme. Eugène feuilleta hâtivement le bottin et, retenant le premier nom qui lui tombe sous les yeux — M^{me} Z., sage-femme diplômée, rue Saint-François, — il prend sa canne et son chapeau et vole à l'adresse indiquée.

Hélas ! M^{me} Z. n'est pas chez elle. Eugène a beau se pendre au cordon de la sonnette, la porte reste close. Dans son désespoir, il carillonne aux autres portes de la maison, courant de l'une à l'autre. Des femmes de chambre, des bonnes montrent à tous les étages des mines furieuses.

— Est-il Dieu permis de faire un vacarme pareil !... Il faut appeler la police ! glapit une voix du quatrième.

— Donnez-moi donc un balai, rugit une grosse cuisinière, je vais le reconduire proprement à la rue.

— Il doit avoir bu ! C'est dégoûtant, un homme si jeune et si bien mis, vocifère une troisième.

Mais Eugène ne les entend pas

— Où est M^{me} Z., crie-t-il, il me faut M^{me} Z. tout de suite,

— M^{me} Z. ?... Vous êtes donc aveugle ?... voyez un peu l'ardoise !

L'ardoise ? Eugène, dans son trouble, ne l'avait pas vue, en effet. Elle était suspendue pourtant au milieu de la porte, bien en évidence. Il s'approche et lit ces mots écrits à la craie : « M^{me} Z. est pour tout le jour à Vevey, à la réunion des sages-femmes. — En cas d'urgence, s'adresser à M^{lle} Y., rue de l'Haller. »

Descendant quatre à quatre les escaliers, Eugène court comme un fou à la nouvelle adresse.

Visage de bois, de nouveau. M^{lle} Y. est, elle aussi, à Vevey. La petite ardoise, qu'Eugène a saisie d'un geste fiévreux, le dit expressément et au bas : « En cas d'absence, s'adresser à M^{me} X., place de la Palud. »

Il n'y a pas autre chose à faire. Eugène reprend sa course échevelée et arrive haletant au logis de M^{me} X.

Fatalité ! « M^{me} X. s'est rendue à Vevey », annonce la terrible ardoise. Que devenir, grand Dieu ! Eugène songe à sa petite femme qui l'attend toute seule là-bas, à l'autre bout de la ville. Il est peut-être père à l'heure qu'il est. Abandonnés à eux-mêmes, le bébé et la jeune maman vont, qui sait ? mourir faute de soins. A cette idée, Eugène se sent chanceler, la tête lui fait mal, ses idées s'embrouillent, l'escalier, la porte, l'ardoise de M^{me} X., tout tourne autour de lui. Il pousse un cri et, plouf ! s'étale sur le carreau.

Au bruit de sa chute, accourt une voisine, bonne dame d'âge mûr et d'expression maternelle. Elle humecte d'eau vinaigrée le front du jeune homme et, lorsqu'il a repris connaissance, lui donne à boire de l'eau sucrée dans laquelle elle a versé quelques gouttes d'Hofmann.

— Là ! lui dit-elle, maintenant que vous voilà ressuscité, venez vous étendre sur un sofa et, dès que vos jambes ne flageolleront plus, vous pourrez aller.

— Mais je ne puis rester !... Ma femme !... L'enfant !... La sage-femme que je ne trouve pas...

Eugène va défaillir encore. Cette fois, la brave personne l'enlève de force et le dépose sur son sofa. A l'ouïe des tribulations du pauvre garçon, elle le rassure.

— Ne perdons pas la tête, lui dit-elle. Rien de fâcheux n'arrivera chez vous. Il est trois heures. Un train part de Vevey à 3 h. 27. Il vous amènera à 4 heures autant de sages-femmes que vous voudrez, ces dames sont le dévouement même. Je vais téléphoner à leur présidente. C'est à l'hôtel du Pont qu'elles ont leur banquet ?

Eugène fait un signe affirmatif. Le téléphone jone et cinq minutes après, l'excellente voisine de M^{me} X. annonce qu'une praticienne fort experte, M^{me} Truthahn, arrivera à 4 h. 03. Monsieur est prié de la prendre à la gare. Il la reconnaîtra à son chapeau à rubans lilas, à son corsage rayé transversalement noir et jaune et à sa corpulence un peu forte.

Enfin, en voilà une ! Eugène respire. Il remercie avec effusion celle qu'il appelle sa bienfaitrice et, n'ayant plus le temps d'aller chez lui avant l'heure du train, il descend à la gare. Pourvu que le train n'ait pas déraillé ! se dit-il avec angoisse. Mais non, voici le convoi qui entre en gare et voilà, à une portière, un chapeau lilas et une taille noire et jaune.

— C'est bien à M^{me} Truthahn que j'ai l'honneur...

— Foui, mossié, che suis elle-même.

— C'est le ciel qui vous envoie, chère madame, donnez-moi votre valise et partons.

— Une seconde, mossié. Si c'est si pressé que ça, nous prendrons préférablement une voiture. N'est-ce pas ? Et puis, à mon âche,

les chambres ils ne courent pas autant vite que les vôtres.

— Vous avez mille fois raison, chère madame... Où avais-je donc la tête ?... Vite, montons dans ce fiacre.

Tout en roulant, M^{me} Truthahn dévisage son jeune compagnon, et d'un ton grave :

— Vous avez toute le nécessaire chez vous ?

— Quoi donc, chère madame ?

— Toutes les choses qu'ils sont indispensables dans ce cas. Vous êtes passé chez le pharmacien ?

— Le pharmacien ? non madame ; vous comprenez, je ne sais pas, moi.

— Alors, mossié il a une grande bonheur de m'avoir trouvée, gar ch'ai doujours le nécessaire avec moi.... Quelle carde avez-vous ?

— Je rfe vous comprends pas, madame.

— Mais che barle pourtant glairement : che vous demande quelle carde-malade vous avez.

— Aucune garde-malade, madame, je ne pensais qu'il en fallût une.

— Tant bis, che m'en basseraï auchourd'hui, mais ch'en brendrai une demain. A mon âche, che ne bratique bas sans carde.... Encore une chose : vous avez du vin de Villeneuve ?...

— Je crois que oui.

— Pien, pien. Ce sera pour la cheune maman et aussi pour moi-même, gar à mon âche che ne supporte pas un autre vin.

La voiture est arrivée devant la demeure d'Eugène. M^{me} Truthahn et lui vont entrer, lorsque apparaît une jeune personne en tablier d'infirmière.

— Monsieur, dit-elle, félicitez-vous, madame et les enfants se portent à merveille.

— Comment ! les enfants ?

— Oui, monsieur, un gros garçon et une mignonne fillette.... N'ayant personne, madame a téléphoné il y a deux heures à la Maternité, et je suis venue, et tout s'est passé le mieux du monde.

M^{me} Truthahn : — Alors on n'a plus besoin de moi ? C'était bien la peine de me faire quitter la fête de Vevey pour laisser bratiquer une de ces cheunes filles du Maternité qui nous goupent tjà assez l'herbe sous la chambre.

V. F.

Dès 1910, dans les régions proches des villes, l'accouchement se médicalise graduellement par l'introduction notamment des techniques de désinfection et du lavage systématique des mains dans la pratique quotidienne des sages-femmes et des établissements hospitaliers. Ces mesures, introduites par le Dr. Ignaz Semmelweis, dès 1848, à la Maternité de Vienne, ont permis de diminuer la mortalité par fièvre puerpérale. Constatant parallèlement que l'alimentation artificielle est responsable, entre autres causes, de la forte mortalité des nouveau-nés, les autorités sanitaires cantonales suisses organisent des campagnes d'information auprès de la population, pour y favoriser systématiquement l'allaitement maternel.

Création de l'Association suisse des sages-femmes

À la fin du XIX^e siècle, les autorités publiques prennent des mesures pour éliminer la persistance des matrones¹ exerçant dans certaines parties de la Suisse, faute de sages-femmes diplômées sur place. Puis les sages-femmes sont à leur tour accusées d'incapacité professionnelle, de manquer d'instruction suffisante et de ne pas appliquer les mesures d'hygiène nécessaires pour éviter la mortalité des femmes par fièvre puerpérale, dont les ravages sont considérables à cette époque.

Les sages-femmes, conscientes du danger qui guette leur profession, s'organisent et se regroupent donc en association professionnelle, dans un premier temps plutôt en Suisse alémanique. Puis l'Association suisse des sages-femmes (ASSF) s'étend assez rapidement aux autres régions, essentiellement pour en défendre le métier (Fédération suisse des sages-femmes, 2019).

Organisation par pays

Les sages-femmes suisses n'amorcent pas seules ce mouvement. Une tendance au regroupement associatif par corps de métier se dessine dans la plupart des pays d'Europe dès 1880. Objectif: mieux défendre les intérêts propres à la profession. C'est le cas en Allemagne, en France et en Italie. Pour avoir plus d'impact, les associa-

tions créent même des journaux. Les sages-femmes suisses fondent de leur côté la *Schweizerische Hebammen-Zeitung*, en 1894.

La profession soumise à l'impératif médical et politique

Les autorités publiques comme le corps médical réclament instamment une réforme de la profession. La sage-femme est perçue comme insuffisamment formée pour être indépendante, son travail étant toutefois considéré comme complémentaire et indispensable à celui du médecin. En effet, celui-ci ne peut se permettre lui-même la surveillance de la parturiente tout au long du travail d'accouchement. Les cercles médicaux, les pouvoirs publics, les sages-femmes et l'opinion publique sont unanimes sur ce besoin de réforme.

Un besoin de réforme européen

De 1885 à la première guerre mondiale, la réforme de la profession devient un thème central pour les associations professionnelles de sages-femmes, de l'Allemagne à l'Autriche, de la Grande-Bretagne à l'Italie et en Suisse. Les thèmes principaux sont la définition des droits et des devoirs des sages-femmes, ainsi que l'établissement des limites des compétences professionnelles. Avant tout il s'agit de la nécessité d'améliorer leur degré de formation qui doit passer par une réforme de l'enseignement dispensé. Certaines pratiques sont interdites. Exemple: les touchers vaginaux effectués par les sages-femmes doivent être remplacés par des touchers rectaux. Il est interdit aux sages-femmes d'avoir recours à «l'instrument».

Si l'utilité de la sage-femme est bien reconnue dans la plupart des pays, la réforme limite sa liberté de manœuvre. La sélection des aspirantes, comme le contrôle sanitaire et la hiérarchisation des fonctions sont renforcés. Le médecin y occupe une place prépondérante.

Les enjeux suisses entre compétences et moralité

En Suisse, la réforme est un long processus qui s'étale de 1901 à 1920. Deux temps forts: le début de l'enquête sur la profession en 1908, suivi d'un projet de réforme, puis la reprise du débat en 1920 avec une deuxième série de mesures prises.

Les enjeux sont multiples: il s'agit de relever le degré d'instruction des sages-femmes, d'améliorer leurs compétences professionnelles, d'augmenter leur revenu, mais aussi d'agir sur leur moralité.

Dès 1901, l'ASSF se bat pour que l'exercice de la sage-femme soit reconnu comme profession libérale, au sens de l'article 33 de la Constitution fédérale. Ce statut lui permettrait de s'établir librement sur l'en-



Interdiction de la publicité et des moyens contraceptifs

L'une des mesures prévues par les directeurs sanitaires pour «relever le niveau moral et matériel des sages-femmes», qui n'arrivent pas à vivre entièrement de leur travail, est celle d'exiger la disparition de la quatrième page des quotidiens de «ces adresses de sages-femmes qui sont une incitation à l'avortement criminel». Pour les directeurs sanitaires, ces mesures permettraient «d'aider les sages-femmes honnêtes et de sauver un grand nombre de femmes et de jeunes filles des griffes des avorteuses qui les guettent.»¹

E. Renaud, conseiller d'Etat neuchâtelais, préconise l'interdiction des moyens contraceptifs, au même titre que les annonces de «sages-femmes avorteuses». Il affirme que «la tolérance scandaleuse de ces sages-femmes par les autorités genevoises doit cesser. Justement Neuchâtel a un grand intérêt à ce qu'on mette de l'ordre à Genève. Car les journaux genevois, avec les insertions de sages-femmes inondent Neuchâtel.»²

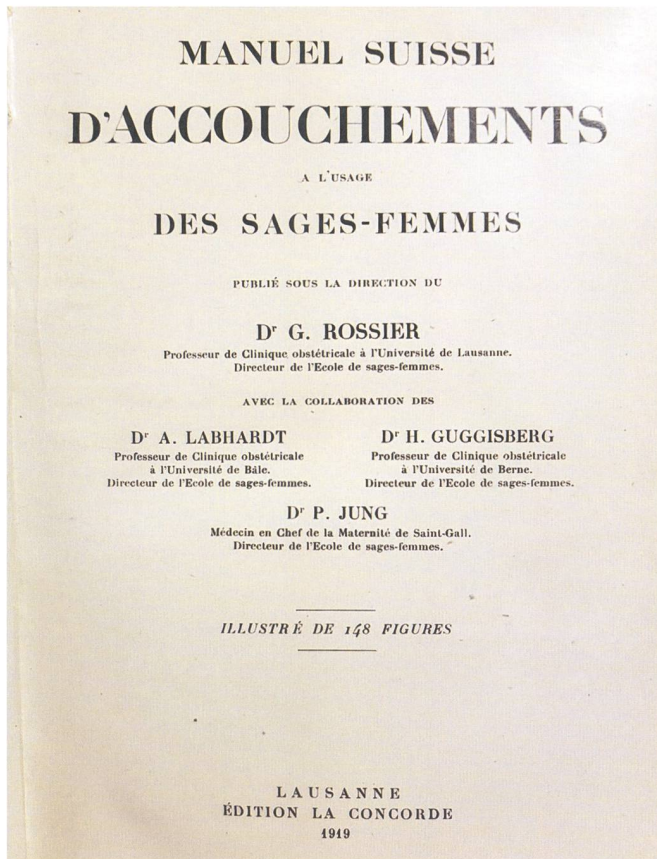
¹ Service fédéral de l'Hygiène publique (1920). Supplément au Bulletin du service fédéral de l'hygiène publique. N. 40, p. 39, Berne.

² S. a. (1920). Bulletin sanitaire et démographique de la Suisse, p. 50, rapport du Professeur Docteur Rossier, médecin chef de la Maternité de Lausanne.

¹ La matrone apprenait le métier «sur le tas», avec l'aide d'une femme experte ou d'un médecin.

Manuel suisse d'accouchement à l'usage des sages-femmes, page de garde

Dr. Guillaume Rossier, Edition de la Concorde, Lausanne (1919)



Formation des sages-femmes: l'appareil de Rissmann nécessaire pour la compression de l'aorte que la sage-femme devait «toujours avoir dans sa trousse»

D'après le Manuel suisse d'accouchement à l'usage des sages-femmes, Dr. Guillaume Rossier (1919)



semble du territoire suisse. La requête est refusée par la Chambre médicale suisse qui motive son rejet avec l'argument du «manque de scientificité» de la profession et de la disparité cantonale en matière de formation. La crainte majeure est que cette mesure favorise davantage la répartition inégale des sages-femmes sur l'ensemble du territoire suisse.

Enquête nationale sur les sages-femmes (1905-1908)

La chambre médicale suisse propose de convoquer une conférence des autorités sanitaires de tous les cantons avec l'objectif de mener une enquête sur les conditions professionnelles des sages-femmes. Celle-ci sera menée par le Bureau sanitaire fédéral entre 1905 et 1908 (voir encart p. 62).

Les conclusions de l'enquête conduiront aux mesures suivantes: choix soigneux des élèves, introduction des cours de recyclage obligatoires, amélioration des rétributions financières, suppression de la concurrence

illégitime entre sages-femmes, lutte contre la persistance des matrones, plus particulièrement au Tessin et dans le canton de Neuchâtel.

Les mesures non retenues

En raison des divergences de vues entre les divers directeurs sanitaires cantonaux, d'autres propositions importantes n'ont pas été prises en considération: la nécessité d'unifier la durée et le type de formation, les examens finaux et la création d'une assurance maladie, accident et vieillesse, qui aurait permis aux sages-femmes âgées d'arrêter de travailler.

Impasse de la réforme

Après le rejet des mesures évoquées, les propositions retenues ne permettent pas d'introduire un changement d'envergure pour la profession. Le débat est mis en veille pour rebondir en 1920. En effet, lors de la

deuxième conférence des directeurs sanitaires tenue les 14 et 15 juin 1920, les mêmes problèmes déjà évoqués refont surface. Une prise de position unanime ressort de cette conférence: le refus d'accorder la liberté d'établissement des sages-femmes, l'adoption des mesures de sélection des élèves et la manière de réglementer le

«La sage-femme doit connaître à fond ce qu'elle sait. Faire correctement ce qu'elle fait. Faire ce qu'elle doit faire et savoir ce qu'elle fait.»

DR. GUILLAUME ROSSIER
(1919)

nombre d'élèves en fonction des besoins cantonaux. Pourquoi ces solutions partielles? La réponse vient probablement du fonctionnement du système fédéraliste suisse. D'après la Constitution, le Conseil fédéral n'a pas le droit d'intervenir en matière de réglementation cantonale.

La seule mesure qui va dans le sens d'une unification de la formation est la publication du *Manuel d'accouchement à l'usage des sages-femmes*, élaboré par des maîtres d'écoles professionnelles. Il est édité en français et en allemand en 1920 et servira de base à l'enseignement des sages-femmes. Dr. Rossier, responsable de l'école des Sages-femmes de Lausanne et rédacteur du *Manuel Suisse d'accouchement à l'usage des sages-femmes* publié à Lausanne en 1919, définit ainsi la profession de sage-femme: «Il existe peu de professions qui soient plus nobles et plus utiles que celle de la sage-femme. Le fait d'être responsable de la naissance d'un être humain... d'être présente à la création d'une famille... Tout cela signifie d'assumer une haute et charitable responsabilité dans le monde (...) La sage-femme doit connaître à fond ce qu'elle sait. Faire correctement ce qu'elle fait. Faire ce qu'elle doit faire et savoir ce qu'elle fait.» Le Dr. Rossier estime que la sage-femme doit avoir certaines prédispositions, comme la vocation de se mettre au service des mères et de leurs enfants. Elle doit ressentir le besoin de soulager les douleurs d'autrui et doit se sacrifier, comme être consciente de son devoir. Il s'agit pour elle d'accomplir une mission.

Une profession aujourd'hui reconnue et diversifiée

En 125 ans, la profession de sage-femme a considérablement progressé grâce à l'engagement des professionnelles et de l'ASSF: la formation est devenue universitaire, les compétences des sages-femmes sont reconnues, la pratique des sages-femmes indépendantes est devenue à nouveau une réalité, dès les années 1980.

Les accouchements à la maison, la création des maisons de naissances ou d'associations regroupant des sages-femmes qui travaillent à domicile – exemple: l'Arcade des sages-femmes à Genève – ou la création de centres périnataux multidisciplinaires, se sont développés dans plusieurs cantons. La rémunération du travail est assurée grâce aux négociations tarifaires me-

nées par la Fédération Suisse des Sages-Femmes. La profession s'est aussi ouverte aux hommes. Les domaines d'activités se sont élargis. Le métier est reconnu à sa juste valeur. ☉

AUTEURE



Lorenza Bettoli Musy, sage-femme, conseillère en santé sexuelle, sexologue, responsable de l'Unité de santé sexuelle et planning familial, Hôpitaux universitaires de Genève, licenciée en histoire.

Références

- Bettoli, L. (1983)** *La profession de sage-femme entre 1880 et 1930, Médicalisation et institutionnalisation d'un métier*. Faculté de Lettres, Université de Genève (mémoire de licence).
- Bettoli L. (1991)** Sorcières, sages-femmes et infirmières, Une histoire des femmes et de la médecine, 50 ans d'histoire de la sage-femme suisse. *Sage-femme Suisse*; 1, pp. 2-7.
- Bettoli L. (1991)**, 50 ans de la sage-femme. *Sage-femme Suisse*; 6, pp. 13-19.
- Bettoli L. (1991)** 50 ans d'histoire de la sage-femme. *Sage-femme Suisse*; 9, pp. 19-21.
- Bettoli, L. (1992)** Sorcières, sages-femmes et infirmières, 50 ans d'histoire de la sage-femme suisse. *Les Dossiers de l'Obstétrique*; n. 192, février, pp. 25-30.
- Bettoli, L. (1992)** Sorcières, sages-femmes et infirmières, 50 ans d'histoire de la sage-femme suisse. *Les Dossiers de l'Obstétrique*, n. 194, avril.
- Bettoli, L. (2004)** Présentation «50 ans d'histoire des sages-femmes suisses», Journées organisées par la Société de l'histoire de la naissance, l'association Espace naissances et les *Dossiers de l'obstétrique*, Faculté de Médecine de Nantes, 25 et 26 septembre.
- Bettoli L. (1994)** Sage-femme, un des plus vieux métiers du monde. Association suisse des sages-femmes, 100 ans, Edition Jubilé. Fédération suisse des sages-femmes, Berne, 1994
- Fédération suisse des sages-femmes (2019)** 125 ans, 1894-2019. Publication commémorative.
- Ferrari-Clément, J. (1987)** Marguerite sage-femme vaudoise ou la naissance autrefois. Ed. de l'Aire, Lausanne.
- Fournier, C. A. (2013)** Odette Fournier, sage-femme. Attitudes religieuses face à la naissance en Valais entre 1930 et 1970. Ed. Labor et Fides, Genève.
- Knibiehler, Y. (2002)** La sexualité et l'histoire, Ed. Odile Jacob, Paris.
- Knibiehler, Y. & Fouquet, C. (1983)** Les femmes et les médecins, Ed. Hachette, Paris
- Vouilloz Burnier, M.-F. (1995)** L'accouchement entre tradition et modernité. Naître au XIX^e siècle. Ed. Monographic, Sierre.



L'enquête nationale sur la profession de sage-femme

- 3305 sages-femmes pratiquent en Suisse en 1905.
- Le nombre de sages-femmes en Suisse est suffisant, mais leur répartition est inégale selon les régions.
- Elles sont plus présentes en ville qu'à la campagne ou à la montagne. Au Tessin, la pénurie est particulièrement prononcée: seules 67 communes sur 265 disposent d'une sage-femme diplômée. Dans les autres communes, on fait appel à la matrone par manque de sages-femmes.
- La formation des sages-femmes s'effectue dans les villes universitaires: Zurich, Berne, Bâle, Genève, Lausanne et Fribourg où les écoles sont directement rattachées aux maternités. A Saint-Gall, Aarau et Sion, elles dépendent de l'Hôpital cantonal.
- Les écoles de Zurich et de Saint-Gall sont les plus fréquentées (9 cantons de provenance), suivies de celles de Bâle (3 cantons de provenance) et Berne (2 cantons de provenance).
- L'ensemble des écoles suisses forment, en moyenne, 125 nouvelles sages-femmes.
- Les allocations accordées aux sages-femmes sont insuffisantes partout et varient de 20.- à 1000.- par an selon les cantons.
- L'enquête relève que les décès (suites de couches, fièvre puerpérale, mortalité ou mortalité du premier mois) sont une conséquence directe de l'intervention de la sage-femme.